



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 07973

Numéro SIREN : 410 437 032

Nom ou dénomination : PIMPANEAU & ASSOCIES

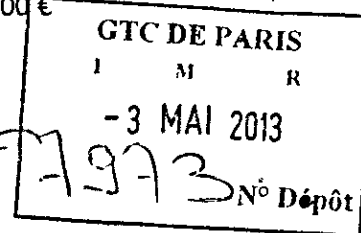
Ce dépôt a été enregistré le 03/05/2013 sous le numéro de dépôt 41114



1304115401

DATE DEPOT :	2013-05-03
NUMERO DE DEPOT :	2013R041114
N° GESTION :	2005B07973
N° SIREN :	410437032
DENOMINATION :	PIMPANEAU & ASSOCIES
ADRESSE :	31 rue Henri Rochefort 75017 Paris
DATE D'ACTE :	2013/03/07
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE MIXTE
NATURE D'ACTE :	NOMINATION DE DIRECTEUR GENERAL

PIMPANEAU & ASSOCIES
Société par Actions Simplifiée au capital de 120.000 €
31, rue Henri Rochefort – 75017 PARIS
RCS PARIS 410 437 032



Procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale mixte du 7 mars 2013

L'an deux mille treize,

P 11

Le 7 mars,

06-



A 10 heures 30,

Les associés de la société PIMPANEAU & ASSOCIES, Société par Actions Simplifiée au capital de 120 000 euros, divisé en 600 actions de 200 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social, sur convocation verbale du Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque associé présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

Les associés étant tous présents, ils reconnaissent expressément la validité de la convocation verbale faite par le Président et renoncent à toute revendication à ce titre.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Olivier JURAMIE en sa qualité de Président de la société.

Le Cabinet MBM CONSEIL, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué est absent.

Le Président constate que les associés présents réunissant l'intégralité des actions ayant droit de vote, l'assemblée peut valablement délibérer conformément aux règles de majorité et de quorum prévues aux statuts.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour extraordinaire

- Rapport du Président ;
- Agrément d'un nouvel associé ;

Ordre du jour ordinaire

- Nomination de deux Directeurs Généraux ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs à donner.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence,
- le rapport du Président,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée,
- un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions statutaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions. L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Résolutions relevant de l'assemblée générale extraordinaire

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et avoir pris connaissance du projet de prêt d'une action de la société PIMPANEAU & ASSOCIES à Monsieur François MAHE, agréé conformément à l'article 18 des statuts Monsieur François MAHE en qualité de nouvel associé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Résolutions relevant de l'assemblée générale ordinaire

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, nomme en qualité de Directeurs Généraux de la Société pour la durée du mandat en cours du Président prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.08.2015 :

Monsieur François MAHE
né le 24 mars 1956 à NANTES (44)
demeurant 2, rue Mac Mahon – 92500 RUEIL MALMAISON
de nationalité française

Et

Monsieur Olivier LELONG
né le 3 février 1961 à PARIS (75014)
demeurant 27, rue Cardinet – 75017 PARIS
de nationalité française

qui ont préalablement déclarés accepter les fonctions qui pourraient leur être confiées par les associés, satisfaire à toutes les conditions légales et n'être frappés d'aucune interdiction, limitation ou incompatibilité pouvant leur en empêcher l'exercice régulier.

Les Directeurs Généraux exerceront leurs fonctions dans les conditions fixées par l'article 22 des statuts.

Les Directeurs Généraux ne seront pas rémunérés pour leurs fonctions sauf décision ultérieure contraire des associés, mais pourront prétendre au remboursement sur justificatifs de tous les frais de déplacement et de représentation engagés à ce titre.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités d'information, de dépôt et de publicité qu'il appartiendra auprès de l'Ordre des Experts Comptables et du Registre du Commerce et des Sociétés.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents ou représentés.